

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 octobre 2018 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-09.212

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié :
Point ajouté : Nomination d'une bibliothécaire.

ADOPTÉE

2. Avis de motion et présentation – Règlement interdisant la consommation de cannabis et d'autres substances illicites dans les lieux publics

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement concernant la consommation de cannabis et d'autres substances illicites dans les lieux publics

Madame Micheline Groulx Stabile présente le projet de règlement qui a notamment pour objet d'interdire la consommation de cannabis et de toutes autres drogues illicite dans les lieux publics.

3. Nomination d'une bibliothécaire

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une employée de la bibliothèque, l'embauche d'une nouvelle ressource dans ce secteur est nécessaire pour maintenir et continuer à développer les services aux citoyens ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-10-09.213

D'ENGAGER Mme Sylvie Caron à titre de bibliothécaire et ce, à compter du 11 octobre 2018.

ADOPTÉE

4. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h15.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h15.

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques